



Direction Générale Territoires, Proximité,
Déchets et Sécurité
Pôle Erdre et Cens

Décision n°2023-355

**Objet : La Chapelle-sur-Erdre, Nantes quartier 8, Orvault et Sautron – Accord cadre 2021-81628 -
Marché subséquent n° MS08NMEH relatif au travaux de rénovation du réseau d'éclairage public –
Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux- Lancement de la consultation**

Réf : 1.1.7

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 4.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision relative aux marchés subséquents à un accord cadre, quel que soit son montant ou son objet,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réalisation des travaux de rénovation des installations d'éclairage public sur les communes du pôle Erdre et Cens (La Chapelle-sur-Erdre, Nantes quartier 8, Orvault et Sautron) et de conclure un marché subséquent à cette fin,

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole,

Considérant que la nature et le contenu homogènes des travaux à réaliser ne permet pas un allotissement,

Considérant que, au sein de l'enveloppe budgétaire globale dévolue aux travaux d'entretien et de rénovation des installations d'éclairage public du pôle Erdre et Cens, un montant estimatif de 800 000 €HT soit 960 000 €TTC est affecté à ces travaux,

Considérant que les travaux à engager sont prévus pour une durée de 23 semaines maximum.

Considérant qu'en application de l'accord cadre multi attributaire n°2021-81628, il convient de lancer une mise en concurrence auprès des entreprises attributaires pour la réalisation de ces travaux, à savoir les entreprises Citelum, Bouygues Energie & Services, Eiffage Energie Systemes Loire Ocean, Cegelec Infra Bassin De Loire Citeos, Lacis, Ineo Atlantique, Spie Citynetworks et Entreprise De Reseaux et Sources Fayat,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°105 libellée 'Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen', opération n° 2021-10005 libellée 'Eclairage public – Entretien Rénovation Sécurité',

Décide

Article 1 - La Chapelle-sur-Erdre, Nantes quartier 8, Orvault et Sautron – Accord cadre 2021-81628.-Marché subséquent n°MS08NMEH relatif à l'opération de travaux de rénovation du réseau d'éclairage public – Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux - Lancement de la consultation auprès des entreprises attributaires de l'accord cadre – Durée : 23 semaines maximum - Montant estimatif : 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC,

Article 2 – Attribution et signature du marché subséquent à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **24 MARS 2023**

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

28 MARS 2023